



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 09.09.2021

Publications supplémentaires: KABJU 09.09.2021

Date d'échéance prévue: 09.09.2026

Numéro de publication: KK02-0000021059

Entité de publication

Office des poursuites et faillites Porrentruy, Rue Auguste-Cuenin 15, 2900 Porrentruy

Publication de faillite/appeal aux créanciers Droz Décolletage Sàrl en liquidation

Débiteurs:

Droz Décolletage Sàrl en liquidation

CHE-433.378.513

Route de Coeuve 37

2900 Porrentruy

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 21.06.2021

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 09.10.2021

Point de contact:

Office des poursuites et faillites Porrentruy,

Rue Auguste-Cuenin 15, Case Postale 1412, 2900 Porrentruy

Remarques:

L'Office des faillites de Porrentruy souhaite réaliser de gré à gré des machines de décolletage et matériel divers.

Conditions de vente :

Les offres écrites et chiffrées doivent parvenir à l'Office des poursuites et faillites, rue Auguste-Cuenin 15, CP 1412, 2900 Porrentruy au plus tard le 20 septembre 2021.

Vente en l'état sans garantie – Les amateurs restent liés par leur offre jusqu'à la vente du bien – Paiement à l'office des faillites avant prise de possession du matériel. Une vente aux enchères privées entre intéressés n'est pas exclue en fonction des offres reçues.

Détail sur: <http://www.jura.ch/encheres>

Office des poursuites et des faillites
2900 Porrentruy